

**Marché de travaux de réhabilitation et d'extension de la Médiathèque de Thiers -
Avenants**

SEANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mercredi 16 septembre 2026, s'est réuni en salle du Conseil à Thiers, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX ;

Bernard DUNIAT, Lawrence JULLIEN DE POMMEROL, Louis Emmanuel BODINAT, Anne LE BRAS, Jean-François AUROY, Claire LOPEZ, Siome SEKHARI, Karine LEGRAND ;

Roger MORAND, Bruno BARGES, Martine BERMUDEZ, Vincent PIEDGRAND, Mehmet Ali YILMAZ, Palmyre SANNAJUST, Patricia MUSLER, Christophe SAUZEDDE, Cécile MINCHIN, Delphine BOUYASSE, Cristelle DALBOS, Duran YILMAZ, Christophe CAPRON, Henri-Louis FAYET, Laetitia BERNARD, Clothilde JOURDAIN, Gérard BLOC, Isabelle LAVEST, Philippe BARRAU, Hanifé OZKAN, Farida LAÏD ;

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Serap ALP, pouvoir à Claire LOPEZ ;

Sandrine DUCOS, pouvoir à Gérard BLOC ;

Eddy DUPORT, pouvoir à Philippe BARRAU ;

Étaient absents :

Néant

Secrétaire de séance :

Claire LOPEZ a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Conseillers EN EXERCICE	Conseillers PRÉSENTS	Conseillers REPRÉSENTÉS	Total VOTANTS	Conseillers ABSENTS
33	30	3	33	0

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT, le Conseil municipal a pu valablement délibérer.

Marché de travaux de réhabilitation et d'extension de la Médiathèque de Thiers - Avenants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu les délibérations des Conseils Municipaux n°23 du 28 juin 2018, n°23 du 8 avril 2019, n°14 du 8 juin 2020, n°7 du 18 mai 2021, n°10 du 15 juin 2021, n°4 du 12 octobre 2021, n°12 du 25 avril 2022, n°17 du 26 octobre 2022, n°26 du 08 décembre 2022, n°15 du 24 janvier 2023, n°9 du 16 mai 2023, n°23 du 14 novembre 2023 et n°9 du 09 avril 2024 ;

Considérant qu'afin de clôturer l'opération de réhabilitation de la Médiathèque, il est nécessaire de conclure des avenants en moins valus sur deux lots ;

Considérant le lot 9 – Plâtrerie / Peinture et la nécessité de conclure avec l'entreprise PETRUS CROS un avenant de – 7 293,48 euros Hors-Taxes (HT) correspondant à des prestations non réalisées (décapage de l'escalier monumental qui a été confié à une autre entreprise en raison des demandes spécifiques de l'Architecte des Bâtiments de France) ;

Considérant le lot 11 – Menuiseries intérieures bois et la nécessité de conclure avec l'entreprise GIRARD FRÈRES un avenant de – 5 332,40 euros HT correspondant à des prestations non réalisées à la demande de l'Architecte (retrait de certaines trappes de visite suite à l'évolution du projet).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** :
 - L'avenant n°7 du lot 9 – Plâtrerie / Peinture avec l'entreprise PETRUS CROS d'un montant de – 7 293,48 euros HT portant le montant du marché à 188 707,30 euros HT ;
 - L'avenant n°4 du lot 11 – Menuiseries intérieures bois avec l'entreprise GIRARD FRÈRES d'un montant de – 5 332,40 euros HT portant le montant du marché à 77 620,10 euros HT ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

VOTES	POUR	33	
	CONTRE		
	ABSTENTIONS		
	NE PREND PAS PART AU VOTE		

Le secrétaire de séance,

Claire LOPEZ



Le président de séance, Maire,

Francis ROUX

